FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP
ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : secretariat@ffbt.asso.fr– internet : www.ffbt.asso.fr
Siret 34995832200035

LICENCES 2021

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE (et tous tireurs non licenciés FFBT depuis 2019)
L'intéressé doit obligatoirement présenter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité (uniquement original).
- Un justificatif de domicile (uniquement original) de moins de 6 mois.
- Un certificat médical de moins de 3 mois, mentionnant la non-contre-indication à la pratique du Ball-Trap.

Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1ère licence ou renouvellement) devront également être accompagnées d'une autorisation du responsable légal *(formulaire disponible sur le site de la FFBT : https://ffbt.asso.fr/pages/club/documents-utiles.html)*

Pour être en conformité avec la nouvelle réglementation RGPD, aucun document présenté par le demandeur ne sera conservé par le club sauf l'autorisation parentale.

Le certificat médical présenté sera visé et tamponné par le club qui prendra soin d'indiquer la date de présentation du document. Il sera précisé au tireur qu'il devra le conserver pour éventuellement le fournir sur demande de la FFBT ou des instances administratives.

CERTIFICAT MEDICAL :
Pour tous les licenciés 2020, le certificat médical n'est pas à fournir au moment de la demande même dans le cas d'un changement de club en 2021 (mutation). Le renouvellement d'une licence non validée en 2020 est soumis à la présentation préalable d'un certificat médical (voir ci-dessus).

Le certificat médical de la licence devra OBLIGATOIREMENT être renseigné, signé et tamponné par le médecin traitant pour que la licence soit considérée comme valide pour 2021.
Cette obligation concerne tous les licenciés y compris ceux qui ne font pas de compétitions.

CATEGORIES ET TARIFS : ** La participation de 2€ pour la défense des stands est incluse dans le montant annoncé*

Catégories FFBT	Date de naissance	Tarifs *
Cadet / Cadette	Né(e) à compter du 01/01/2005	30 €
Junior Garçon ou Fille	Né(e) du 01/01/2001 au 31/12/2004	30 €
Senior	Né du 01/01/1966 au 31/12/2000	60 €
Vétéran	Né du 01/01/1956 au 31/12/1965	60 €
Super vétéran	Né du 01/01/1949 au 31/12/1955	60 €
Master	Né avant le 01/01/1949	60 €
Dame	Née avant le 01/01/2001	60 €

OPTIONS :
Assurance option 1 : 6 € **Assurance option 2** : 8 €
Options consultables dans la rubrique « téléchargement » du site FFBT

Abonnement Ball-Trap Magazine (trimestriel) :
Métropole : 10 € Outre-Mer/Etranger : 11 €

Autorisation temporaire pour les stands permanents : 6 €
Cette autorisation est obligatoire pour tout non-licencié FFBT souhaitant tirer sur un stand affilié.